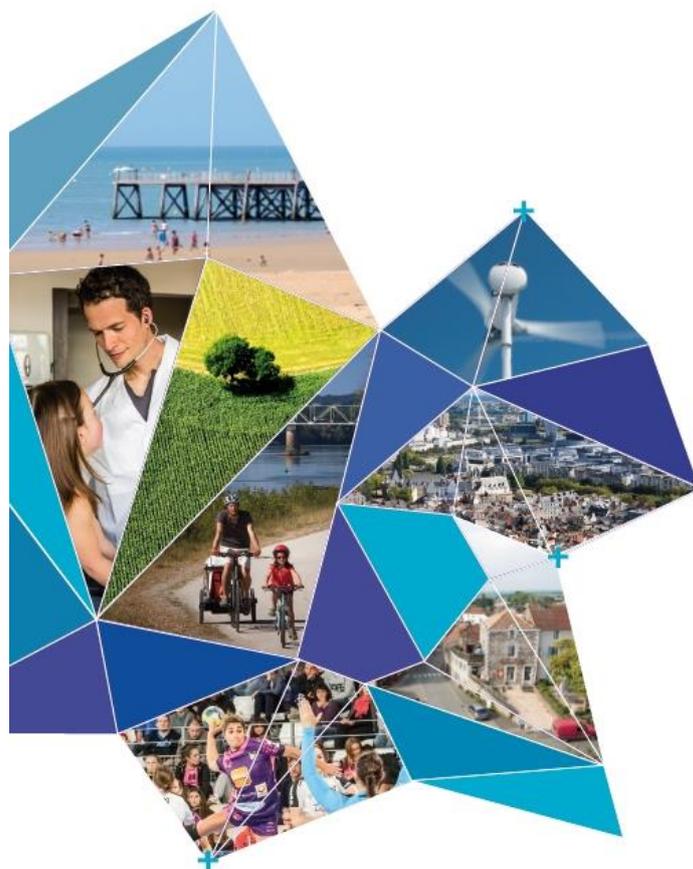


Le 18 janvier 2019

CONTRACTUALISATION

**La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020
de la Communauté de communes
Océan Marais de Monts
1,062 M€ pour accompagner les projets du territoire**



1

① Communiqué de presse	p.2
② Exemples de projets développés par la Communauté de communes Océan Marais de Monts	p.3
③ Le territoire	p.5
④ En savoir plus sur le CTR 2020	p.6
⑤ Chiffres clés Zoom sur le Pacte Régional pour la Ruralité	p.7

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache: nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16

Le 18 Janvier 2019

Communiqué de presse

Combat pour l'équité territoriale

La Région signe le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes Océan Marais de Monts

1,062 M€ pour accompagner les projets du territoire

Avec le Pacte régional pour la ruralité adopté le 23 juin 2016, la Région s'est engagée dans un combat pour l'équité territoriale. A cet effet, elle s'est aussi dotée d'une nouvelle politique territoriale avec la création du Contrat Territoires-Région (CTR) 2020 et du Contrat de développement métropolitain. Développé en concertation avec les élus, le CTR 2020 permet aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'accompagner les territoires dans leur développement et leurs mutations. Maurice Perrion, Vice-président du Conseil régional des Pays de la Loire, a signé le Contrat Territoires-Région 2020 de la Communauté de communes avec André Ricolleau, Président de la Communauté de communes Océan Marais de Monts.

« Face au risque d'une région à deux vitesses, la Région des Pays de la Loire se mobilise pour l'équilibre et le développement des territoires. La nouvelle contractualisation vient compléter les actions déjà engagées sur nos territoires avec le pacte régional pour la ruralité ou le plan santé. Notre politique contractuelle est avant tout guidée par la confiance que nous portons aux élus locaux qui sont les mieux à même de faire vivre et grandir leurs territoires. Nous serons donc à leurs côtés au quotidien car s'ils ont besoin d'un soutien financier important, ils demandent aussi qu'on les aide à monter les dossiers et à trouver les meilleurs financements. » souligne Maurice Perrion.

Le Contrat Territoires-Régions 2020 est une nouvelle politique bâtie sur 3 principes : l'équité, la Région aide chaque territoire selon ses besoins, ses spécificités et en apportant une attention particulière aux plus fragiles ; **la proximité**, la Région fait le choix de contractualiser au niveau des intercommunalités ; **la liberté**, la nouvelle contractualisation permet aux élus locaux de proposer des projets pendant toute la durée du contrat et d'en définir les thématiques prioritaires selon les besoins de leurs territoires. La nouvelle politique propose deux types de contrats différenciés et un accompagnement sur-mesure des territoires qui repose sur des modalités de calcul des dotations repensées. Les critères, jusqu'alors fonction du nombre d'habitants, sont plus justes et prennent en compte la densité et le potentiel financier des territoires pour mieux refléter leur réalité démographique et financière. La Région proposera ainsi un accompagnement renforcé aux territoires les plus fragiles.

Pour le **Contrat Territoires-Région 2020** signé avec la **Communauté de communes Océan Marais de Monts**, chef de file du contrat, la dotation de la Région s'élève à **1,062 M€**. A travers ce contrat, la **Communauté de Communes Océan Marais de Monts** souhaite engager des projets autour de 5 thématiques prioritaires :

Thématique n°1 : Développement touristique

Objectifs stratégiques :

- Déploiement de la stratégie de développement touristique : Identification d'une marque destination et promotion, mise en place de la nouvelle organisation (SPL), aménagement de points d'information touristique.
- Renforcer l'accompagnement des porteurs de projets.

Thématique n°2 : Amélioration / adaptation des services

Objectifs stratégiques :

- Se doter d'une Maison des services facilitant l'accessibilité des services et l'émergence d'actions transversales et mutualisées entre les différents acteurs.
- Disposer d'une Maison du développement intercommunal en adéquation avec les missions confiées.
- Adapter les équipements sportifs, culturels et de loisirs (réhabilitation, agrandissements) aux besoins actuels et futurs des usagers.
- Optimiser la gestion des services existants.

Thématique n°3 : Revitalisation des centres-bourgs

Objectifs stratégiques :

- Favoriser les opérations de renouvellement urbain en veillant à la mixité sociale.
- Réhabiliter et embellir les espaces publics.

Thématique n°4 : Transition énergétique

Objectifs stratégiques :

- Accélérer la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- Encourager et accompagner la rénovation du parc de logements privés.
- Encourager l'usage de véhicules propres.

Focus projet : Le conservatoire Vibrato

Le conservatoire à rayonnement intercommunal Vibrato s'intègre dans le projet culturel du territoire en lien avec sa compétence en matière d'initiation et de formation artistique, de coordination des actions culturelles, de répartition des services, équipements et activités sur le territoire. Le corps professoral de l'établissement compte environ 12 professeurs pour une moyenne de 200 élèves dans des classes de formation musicale, instrumentale et de pratique du chant. La Communauté de communes vient par ailleurs de nouer un partenariat avec la DRAC des Pays de la Loire dans le cadre d'un Contrat local d'éducation artistique (CLEA) afin notamment de développer les actions culturelles et artistiques sur le territoire (nombre de classe, volume horaire et contenu des parcours). Dans ce contexte, afin d'améliorer les conditions d'accueil du public et d'optimiser les fonctionnalités du bâtiment (logistique et informatique), la Communauté de communes envisage un programme complet de travaux concernant la rénovation et le réaménagement des salles, l'isolation et la climatisation du bâtiment, le câblage informatique, la mise aux normes électriques et la mise aux normes accessibilité.

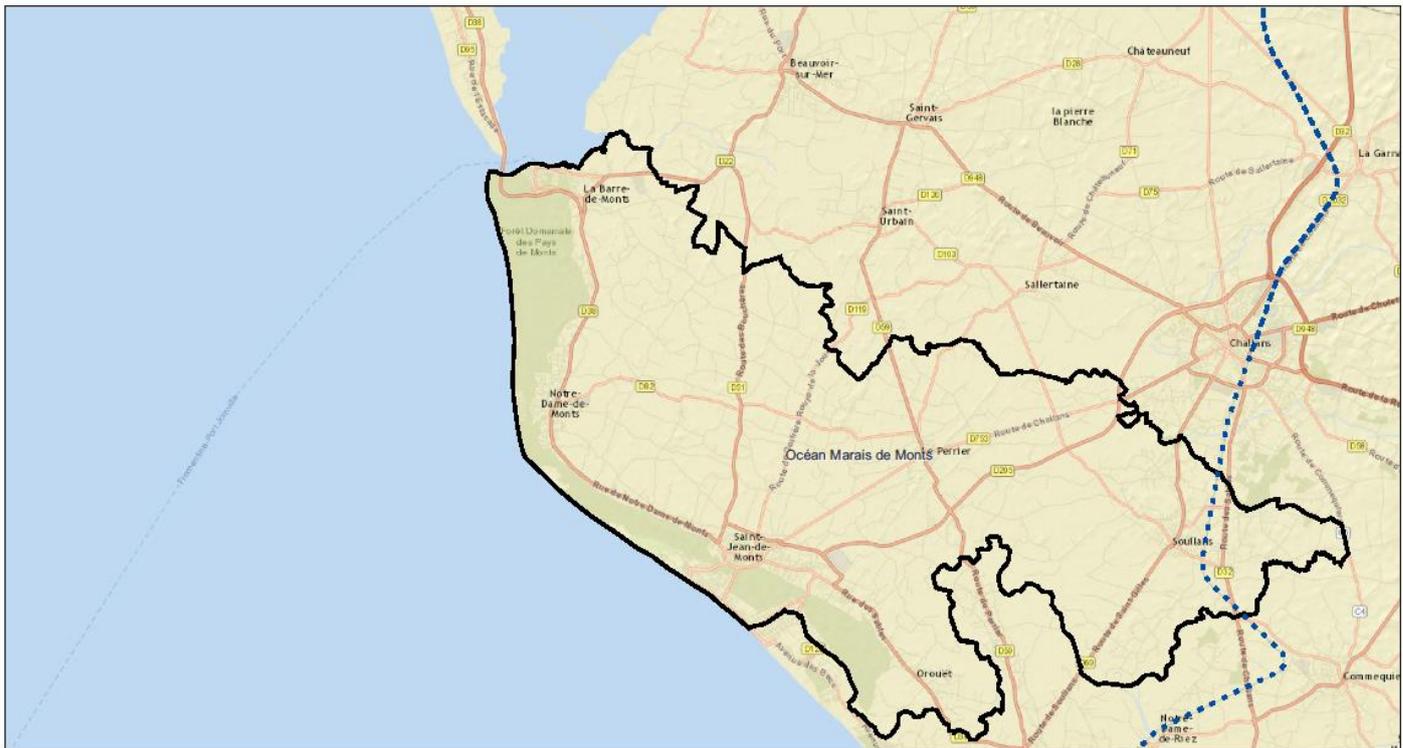
Les travaux devraient démarrer en avril 2019 afin de permettre l'ouverture des locaux rénovés pour la rentrée de septembre 2019. Le coût global des travaux est estimé à 190 000 € HT pour lesquels la Région sera sollicitée à hauteur de 152 000 € (80 %) au titre des CTR.



La Communauté de communes Océan Marais de Monts

OCEAN MARAIS DE MONTS

annexe 2



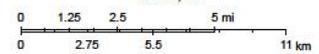
5

May 5, 2017

■ ■ ■ Lignes ferroviaires TER

□ EPCI 2017

1:144,448



Sources: Esri, HERE, DeLorme, USGS, Intermap, INCREMENT P, NRCan, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), Esri Korea, Esri (Thailand), MapmyIndia, NGCC, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

Région Pays de la Loire
Esri, HERE, Garmin, NGA, USGS

La Communauté de communes : 5 communes
18 624 habitants
Président : André RICOLLEAU

En savoir plus sur le Contrat Territoires-Région (CTR) 2020

• Périmètre et chef de file du contrat

La contractualisation se fait à l'échelle des EPCI issus des recompositions territoriales et éventuellement avec le Pays ou PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) en cas d'accord unanime des EPCI membres. **Les EPCI sont désignés comme chefs de file et responsables de la coordination des projets.**

• Dotation

Une dotation est calculée pour chaque EPCI. Elle est fixe sur la durée du contrat et établie au prorata de la durée réelle du contrat à compter de la date d'échéance du dispositif précédent (au plus tôt au 1^{er} janvier 2017), et jusqu'au 31 décembre 2020.

Cette dotation est composée d'une **dotation de base** calculée selon deux critères :

- **La densité** démographique (*source : population municipale INSEE 2016 + superficie IGN*).
- **Le potentiel financier par habitant** calculé à l'échelle des EPCI.

Elle est complétée par des bonifications qui prennent en compte des spécificités territoriales :

- une bonification pour les **polarités ou centralités** établie notamment sur la base des critères INSEE 2014.
- des bonifications pour les territoires **littoraux et insulaires** (non cumulatives).
- une bonification pour les territoires couverts par le **label Patrimoine UNESCO**.

• Période

Mise en œuvre du CTR 2020 à l'expiration de l'ancien contrat régional (NCR) et jusqu'au 31 décembre 2020

• Contenu du contrat

L'élaboration du contrat se fera sur la base d'une stratégie et de thématiques prioritaires définies par les élus locaux. Il comprend **obligatoirement un axe sur la transition énergétique qui doit s'appuyer sur au moins l'un des 5 leviers de la feuille de route régionale** (représentant au moins 10% de la dotation du CTR). **Les projets pourront concerner notamment les zones d'activités, les équipements sportifs, les structures d'accueil à la petite enfance.** La programmation et la sélection des projets se font tout au long de la durée des contrats, sans obligation d'une liste de projets arrêtée dès la signature. L'instruction technique préalable est concertée avec les territoires et les différentes directions de la Région pour la cohérence des financements régionaux.

• Bénéficiaires :

Maîtres d'ouvrage publics : Etablissement Public de Coopération Intercommunale, commune, Syndicat mixte, groupement d'intérêt public, établissement public.

Maîtres d'ouvrage privés : association, entreprise publique locale (Société d'Economie Mixte, Société Publique Locale etc...) et Société Anonyme d'Habitation à Loyer Modéré, et les entreprises si les projets sont relatifs à la transition énergétique ou cofinancés par le programme Leader.

Chiffres clés de la contractualisation

En Pays de la Loire :

- **68** Communautés de communes et d'agglomération,
- **2** Communautés urbaines : Angers et Le Mans
- **1** Métropole : Nantes
- **1** Commune insulaire : l'île d'Yeu

2 types de contrats 2017-2020

- **CTR 2020** pour les 68 Communautés de communes et d'agglomération et 1 commune insulaire : **150 M€**
- **CDM** pour la Métropole de Nantes et les Communautés urbaines d'Angers et du Mans : **30 M€** auxquels pourraient s'ajouter **60 M€ de Fonds européens**.

25 M€ pour le Fonds Régional de Développement des Communes dans le cadre du pacte régional pour la ruralité.



Zoom sur le Pacte régional pour la ruralité

Adopté le 23 juin 2016, après une large concertation auprès des élus et acteurs locaux et des habitants des territoires ruraux, le pacte régional pour la ruralité a posé les piliers du renforcement de l'équilibre territorial en Pays de la Loire avec un programme offensif de 8 enjeux et 37 mesures. Après 2 ans de mise en œuvre, 100 % des mesures ont été engagées. Les mesures concernent les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les territoires : numérique, offre de santé, transports, commerces de proximité, écoles... **Le Fonds régional de développement des communes (FRDC) et le Fonds Ecoles** sont deux mesures phares du Pacte régional pour la ruralité. Doté annuellement de 5 M€, le FRDC est destiné aux communes de moins de 5 000 habitants pour accompagner leurs investissements en matière d'équipements de proximité. Il a été complété de 6 M€ supplémentaires, via un Fonds Ecoles, pour des investissements liés aux bâtiments scolaires dans ces communes durant les années 2016 et 2017 et de 5,8M€ pour 2018 et 2019. **Depuis leur mise en œuvre, 579 communes ont été accompagnées par la Région dans le cadre de ces dispositifs pour un budget de 23 167 300 € soit près de 42 % des communes ligériennes de moins de 5 000 habitants.**

7

Sur le territoire de la Communauté de communes Océan Marais de Monts, 3 projets ont été accompagnés au titre du « Fonds Régional de Développement des Communes » et « Fonds école » portant l'engagement régional à 122 068 €.

Fonds Régional de Développement des Communes

- **Commune Le Perrier** : Construction d'une salle polyvalente culturelle - 50 000€
- **Commune de Soullans** : Réhabilitation de la salle de sports n°1 - 50 000€

Fonds école

- **La Barre-de-Monts** : rénovation du restaurant scolaire du Querry - 22 068 €